

ALLOCATION SPÉCIALE AUX ÉTUDIANTS ÂGÉS DE 20 À 24 ANS

PÉRIODE DE PAIEMENT : SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2026

L'ENFANT

Réservé au COS

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

L'AGENT

Réservé au COS

N° ADHÉSION

ACTIF ☐ / RETRAITÉ ☐ N° MATRICULE : _____

Je soussigné.e : M. ☐ / Mme ☐

Nom usuel : _____ Prénom : _____

Adresse **si changement** : _____

☐ **Certifie que mon enfant, ne perçoit pas de rémunération ou indemnité supérieure à la moitié du S.M.I.C dans le cadre de ses études.**

EN CAS D'APPRENTISSAGE OU D'ALTERNANCE, MERCI DE FOURNIR LE CONTRAT.

A : _____ LE : 2026 SIGNATURE : _____

RÉSERVÉ À L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Je soussigné.e, M ou Mme : _____

Responsable de l'établissement, _____

certifie que l'étudiant.e : Nom – Prénom : _____

☐ **fréquente mon établissement, est toujours présent.e à ce jour et suit régulièrement les cours.**

A : _____ LE : 2026 CACHET ET SIGNATURE : _____

**EN CAS DE NON-IMPOSITION, MERCI DE FOURNIR UNE COPIE DE LA TOTALITÉ DE
L'AVIS D'IMPOSITION 2026 SUR LES REVENUS 2025**

RÉSERVÉ AU COS

Réservé au COS

☐ IMPOSABLE - ASE 50 € / MOIS - MONTANT : €

☐ NON-IMPOSABLE - ASEN 70 € / MOIS - MONTANT : €

CS :

IMPÔTS :

RIB AGENT :



**Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Ville de Lille et d'Hellemmes
Du Centre Communal d'Action Sociale de Lille et d'Hellemmes**

Siège social : Hôtel de Ville de Lille – CS 30667 – 59033 LILLE-CEDEX
: 03.20.49.52.87 – Email : [HYPERLINK "mailto:cos@mairie-lille.fr"](mailto:cos@mairie-lille.fr) cos@mairie-lille.fr – Blog : [HYPERLINK "http://www.coslille.fr"](http://www.coslille.fr) www.coslille.fr – : COS LILLE

Lille, le 1^{ER} septembre 2026.

Cher.e Collègue,

Veillez trouver ci-joint le formulaire relatif à l'**Allocation Spéciale Étudiant (ASE)** pour la période de **septembre à décembre 2026**.

Cette prestation est réservée aux **agents adhérents au COS et à jour de leur adhésion à la date de la prestation**.

Elle est ouverte à **compter du 1er jour du mois au cours duquel votre enfant atteint l'âge de 20 ans, et jusqu'au dernier mois de ses 24 ans**.

Pour la période de septembre à décembre 2026, votre enfant étudiant doit être **né entre le 1er octobre 2001 et le 30 décembre 2006**.

Un **versement rétroactif** est possible dans la limite d'**un an**.

Votre demande sera traitée dans un délai de **4 mois**.

La prestation est attribuée **en un seul versement par virement**, sur la base de :

- **50 € par mois pour les agents imposables ;**
- **70 € par mois pour les agents non imposables.**

Cette prestation est soumise aux **prélèvements sociaux (CSG/CRDS)**.

Un courriel vous sera adressé dès que le virement aura été effectué.

Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité.

DOCUMENTS À FOURNIR :

- ☐ L'imprimé au recto **complété et signé**.
- ☐ Le certificat de scolarité 2026/2027.
- ☐ Votre **RIB**, s'il n'a pas déjà été fourni en 2026 ou en cas de changement de coordonnées bancaires.
- ☐ **EN CAS DE NON-IMPOSITION**, la totalité de votre avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025.
- ☐ **EN CAS D'APPRENTISSAGE OU D'ALTERNANCE** : le contrat d'apprentissage ou d'alternance.

Vous pouvez nous retourner ce formulaire au Bureau du COS ou par mail à cosase@mairie-lille.fr

L'équipe du C.O.S